

1) Accueil

Accueil et placement des exposants entre 5h00 et 8h00

Afin de diminuer l'attente, présentez vous sous le nom exact avec lequel vous avez rempli le formulaire.

2) Installation

Votre emplacement vous sera indiqué à votre arrivée et nous veillerons à ce que vous vous placiez de façon à ne pas gêner les autres exposants.

Nous veillerons également à ce que chacun laisse l'allée centrale définie par le marquage libre de tout encombrement durant la journée ; celle-ci doit permettre le passage d'un véhicule de secours si nécessaire.

Aucun véhicule ne pourra être conservé derrière un emplacement de moins de 5 mètres ; le cas échéant le véhicule devra être garé hors du périmètre de la brocante une fois vidé.

Le bon sens veut également qu'un véhicule de type monospace ou véhicule plus petit mais attelé d'une remorque ne pourra pas se garer sur un emplacement de 5 mètres.

L'entrée des véhicules des exposants sera stoppée à 8h30 ; pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit de refuser tout retardataire.

L'organisation ne met pas à disposition des brocanteurs de matériel tels des tréteaux, plateaux, tables, parasols...

3) Météo

Nous maintenons la manifestation quelques soient les conditions météorologiques ; nous n'effectuerons donc pas de remboursement en cas de non participation.

Les emplacements sont tous à l'extérieur ; il convient donc à chaque exposant de prévoir de quoi protéger ses effets - et à fortiori lui-même - de la pluie éventuelle et du soleil. Pour ce dernier, cela peut paraître évident mais pensez à vous couvrir la tête, à vous hydrater et à la crème solaire !

4) Temps de présence

Pour d'évidentes raisons de sécurité, les exposants avec un véhicule sur leur emplacement s'engagent à ne pas quitter la manifestation avant 18h00

De plus l'état d'urgence actuel nous imposera éventuellement de bloquer les accès aux véhicules durant la durée de la manifestation.

Nous comptons également sur vous pour laisser votre emplacement aussi propre que nous vous le confions le matin. Pensez à vous munir de sacs poubelle et de laisser ceux-ci, une fois remplis de vos déchets, sur votre emplacement ou dans les conteneurs prévus à cet effet ; nous en assurerons le ramassage après l'heure de fermeture.

5) Objets vendus

En tant que particulier, lorsque vous signez le formulaire d'inscription, vous vous engagez à ne pas vendre d'objets neufs, de contrefaçons, d'objets volés, ni d'animaux vivants. Les armes à feu proposées à la vente devront être neutralisées et ne pas sortir de la législation en vigueur à la date de la manifestation. Les armes blanches proposées à la vente ne devront pas être accessibles depuis les allées de circulation.

Le non respect de ce principe ne saurait engager la responsabilité des organisateurs. Par contre, le contrevenant s'expose pour certains points à verbalisation par les représentants de l'ordre présents régulièrement sur la manifestation.

6) Vente de nourriture

La restauration étant assurée par nos soins, nous nous réservons le droit de refuser l'installation d'exposants désirant vendre des denrées alimentaires.

Un particulier ne peut en outre, pour des raisons sanitaires, vendre des denrées alimentaires sur ce genre de manifestation.